



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES N° 223

Novembre 2006

HALLOWEEN



Halloween est à l'origine une fête typiquement américaine. Fête annuelle célébrée aux Etats-Unis et au Canada le soir du 31 octobre à l'occasion de laquelle les enfants déguisés et masqués font la tournée des maisons de leur quartier en quête de friandises.

Les enfants de Soultz-les-Bains passeront de porte en porte **le Mardi 31 octobre à partir de 17 h 30** pour quémander des bonbons. Réservez-leur un bon accueil.

Les habitants qui souhaitent participer à la distribution de friandises sont cordialement invités à mettre en évidence sur leur propriété une source de lumière (bougie, lampe, citrouille illuminée).

Ils se retrouveront ensuite au **hall des sports à partir de 19 heure** où un verre de jus de fruit ainsi qu'une soupe de potiron et des knacks leurs seront servis.

Le Conseil Municipal invite les participants à défiler pour le concours du meilleur déguisement. Un tirage au sort des lauréats 2006 sera réalisé !

LA DÉCLARATION ARRIVEE / DEPART

Le droit local instaure l'obligation de déclarer votre arrivée et votre départ dans votre mairie.

Ce point est souvent oublié, pourtant cela facilite à la fois la gestion de la Commune (scolarité, vaccination, liste électorale ...) ainsi qu'une prise de contact avec les services de la mairie.

Cette démarche est aussi une bonne occasion pour démarrer son intégration dans le village. Une pochette d'accueil est distribuée à chaque nouvel arrivant (abonnement d'1 an gratuit à la bibliothèque, présentation des associations ...), alors n'hésitez pas ! Venez en mairie !

VENTE DES CALENDRIERS DES POMPIERS

Comme chaque année, le Corps Local des Sapeurs Pompiers vous proposera son calendrier 2007 destinée à soutenir notre Corps Local.

Réservez-leur un bon accueil.

SOUTENEZ ces volontaires qui sont garants de votre sécurité en leur achetant un calendrier

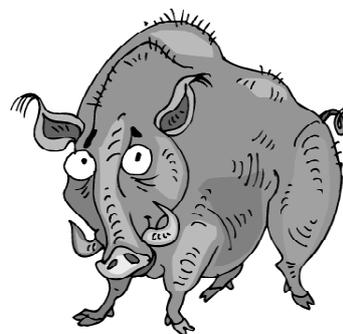
**le dimanche 5 novembre 2006
entre 9H et 12H**

Le Chef de Corps Robert ZERR se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie d'avance pour votre générosité (06.70.49.04.33)

BATTUES GRANDS GIBIERS

L'Association de Chasse du Stahlberg titulaire du lot de chasse de notre Commune du 2 février 2006 au 1 février 2015 et présidée par M.CLAUS Patrick nous a communiqué le calendrier des battues grands gibiers:

- dimanche 5 novembre 2006
- dimanche 3 décembre 2006
- mardi 26 décembre 2006
- dimanche 21 janvier 2007



Par principe de précaution et pour éviter tout incident ou accident, nous invitons la population à ne pas se promener en forêt à ces dates.

Il est à rappeler que la location de cette chasse (5000 euros/an) est affectée de droit à l'entretien des chemins ruraux permettant en particulier de payer le fauchage des accotements.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS



Un ramassage d'objets encombrants aura lieu le :

21 novembre 2006

à partir de 4h00 du matin.

Pour que vos « encombrants » soient collectés, il est indispensable de les déclarer en Mairie au moins 8 jours avant le jour de la collecte.

GRAND CONCOURS PHOTO : "LA COM COM ... AU FIL DES 4 SAISONS"

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et son Office de Tourisme organisent

Un Grand Concours photo : **"La ComCom au fil des 4 saisons"**

Printemps, Été, Automne, Hiver : une photo par saison

Faites connaître vos talents de photographe

A l'issue du concours, un jury composé d'élus de la ComCom remettra :

- un prix Coup de Cœur
- un prix de l'Originalité

Les photos libres de droits devront parvenir au plus tard le 27 février 2007 à l'Office de Tourisme.

Seuls les supports photo d'un format minimum de 10,5cm x 14,8cm pourront être acceptés.
Règlement de participation disponible à l'Office de Tourisme à Molsheim - 03 88 38 11 61

COLLECTE D'ALIMENTS NON-PERISSABLES

La banque alimentaire du Bas-Rhin reproduira cette année sa traditionnelle collecte de produits alimentaires non périssables en faveur des démunis de notre département.

Dans le Bas-Rhin, la banque alimentaire nourrit déjà 13.000 personnes par mois.

Comme chaque année, afin de collecter vos dons la mairie ouvrira exceptionnellement ses portes le

**Samedi 25 novembre,
de 8 heures à 16 heures**



La banque alimentaire a surtout besoin de :

- conserves de toutes natures (légumes, fruits, pâtés, poissons, plats cuisinés)
- petits pois et céréales pour bébés
- riz, purée, légumes secs
- confiture, chocolat
- sucre
- huile...

Merci d'avance pour votre participation.

Pour plus de renseignements :

Banque Alimentaire du Bas-Rhin

98 rue de la Plaine des Bouchers - 67100 STRASBOURG

Tel : 03-88-40-30-40 / Fax 03-88-39-23-12

e-mail : bancalim67@wanadoo.fr

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES :

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
MARXER Christine	26a rue du Fort	03.88.04.93.90
MARCK Marie Laure	3 rue de Molsheim	03.88.38.43.36
HECKER Marlyse	30 rue du Fort	03.88.38.34.37
GODENIR Marianne	32 rue du Fort	03 69 06 27 30
VELTEN Géraldine	22a rue du Fort	03.88.47.80.44
GENTES Annette	4 Place Charles de Gaule	03.88.38.70.02
DIEDERICHS Raymonde	16 rue de Saverne	03.88.38.66.41
FIX Emmanuelle	27 Rue Saint Maurice	03 88 04 88 58
PAQUOT Marie France	39 rue de Molsheim	03.88.38.38.57
OTT Sylvie	20 rue du Fort	03.88.38.58.20

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET AUTRES ORGANISMES

La subvention annuelle versée aux Associations locales et autres organismes qui en ont fait la demande a été votée. Son versement est subordonné à la présentation du rapport d'activité de l'année écoulée conformément aux nouvelles dispositions budgétaires et fiscales en vigueur.

Sont concernées les Associations suivantes :

- Amicale des Sapeurs Pompiers	160,00 €
- Chorale Saint Cécile	160,00 €
- Association Agréée de Pêche et de Pisciculture	320,00 €
- Association Sports et Loisirs	400,00 €
- Traphiaenle	160,00 €
- Coopérative de l'école	160,00 €
- Association Don du Sang	160,00 €
- Association Saint Jean	160,00 €

La subvention de l'AAPP est doublée parce quelle assume le service lors de la fête municipale du 14 juillet

SUBVENTION OPERATION « TOILETTE DE SOULTZ-LES-BAINS »

La subvention annuelle versée aux particuliers qui en ont fait la demande, suite à des travaux de ravalement de façades, a été votée. Son versement est subordonné à la présentation du dossier complet de ravalement de façade.

Sont concernées :

- Mme et M. MEYER Richard Rue des Vergers
- Mme et M. HUBER Jean Rue des Vergers
- Mme SIEBERT Anne Rue du Fort
- Mme et M. KAUFFMANN Daniel, rue de Molsheim

LES BASSINS D'ORAGE

L'empierrement du chemin rural Saint Amand, le bétonnage de celui des Vignes et de la Croix ont permis de résoudre les coulées d'eau et de boues vers le village.

La réalisation d'un bassin de décantation et d'orage, sur la propriété de Monsieur JACOB Christian, viticulteur, assure aujourd'hui une protection efficace en cas de forte pluie.

De nombreux problèmes persistent, chemin rural de la chapelle et du réservoir et surtout dans la rue du Fort.

Malgré le curage des fossés, il sera nécessaire, outre la pose de pré-grilles servant à supprimer les débordements des derniers avaloirs, de creuser un bassin d'orage servant d'espace tampon pour les fortes pluies de plus en plus nombreuses et fréquentes.

Le dossier est à l'étude et devrait aboutir courant 2007.

LES CHANTIERS BENEVOLES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET CITOYENS VOLONTAIRES

Comme chaque année et maintenant depuis 1995, des Conseillers Municipaux et des citoyens volontaires s'engagent bénévolement pour notre Commune.

Ces chantiers, en moyenne 15 samedis par an, nous ont déjà permis l'aménagement de l'espace vert rue de Strasbourg, de la rue du Château d'Eau et de la rue du Fellacker, l'empierrement et le bétonnage de chemins ruraux, le Felsebrunnen au droit de la Mairie, la restauration du Holtzbrunnen et du Kalterbrunnen.

Nous sommes tous concernés par ces chantiers d'une part parce qu'ils permettent de maintenir une pression fiscale limitée et d'autre part d'exprimer son engagement au service de la collectivité.

Nul besoin d'être un champion, de participer tous les samedis. L'essentiel est d'être volontaire, engagé, dans un esprit constructif, de dialogue et de travail.

2006 aura été l'année de la réalisation d'un bassin de décantation et d'orage rue des Vignes et de la continuité du chantier de l'église, qui petit à petit dévoile les contours de son nouveau parvis.

Alors n'ayez pas peur, soyez vous aussi volontaire, une journée ou une demi journée, nous vous accueillerons les bras ouverts, selon votre compétence et vos souhaits pour découvrir un côté de la vie municipale.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD 422 ENTRE MOLSHEIM ET MARLENHEIM : LA FIN D'UN CHANTIER DE 3 ANS

Les travaux d'aménagement de la RD422 réalisés par le Conseil Général entre les localités de Molsheim et de Wangen, visant principalement à améliorer la sécurité sont achevés à ce jour.

L'objectif principal, hors agglomération, peut se résumer de la façon suivante :

- sécuriser l'itinéraire par un « re-profilage » du profil en long afin d'améliorer la visibilité
- créer une bande polyvalente latérale (largeur 1.50 m) pour faciliter principalement la circulation des véhicules lents
- Sécuriser les carrefours et les entrées d'agglomérations par la mise en place d'îlots ralentisseurs et de carrefours giratoires

Le coût total de l'opération, financée à 100 % par le Conseil Général, s'élève à 15 millions d'euros.

L'ouverture de la route à la circulation va entraîner le retour dans notre agglomération du trafic d'avant chantier estimé alors à 12 000 véhicules/jour, dont environ 2 000 poids lourds.

Les déviations mise en place ont occasionné de nombreuses gênes pour les usagers, mais la fermeture de la RD 422 pendant la durée du chantier a permis à de nombreux riverains de retrouver un calme plus qu'agréable.

A l'inverse, les commerçants ont attendu avec impatience l'ouverture de cette voie à la circulation.

Comment gérer cette dualité ? Que peut faire la Commune ?

Cette période de travaux a été mis a profit par la commune pour exécuter des travaux en agglomération visant à limiter la vitesse de circulation.

Ainsi la commune a aménagée l'entrée Sud rue de Molsheim (chicanes) pour un montant de 180 000 euros.

La prolongation de l'aménagement de l'entrée nord par une réduction de la largeur de la chaussée a été réalisée pour un montant de 30 000 €.

Des espaces verts et des plantations d'arbres seront mis en place cet hiver pour marquer clairement l'entrée en agglomération et inciter les conducteurs à ralentir.

L'aménagement complète de la traversée intra-muros, n'est pas possible pour l'instant, le tronçon traité aujourd'hui représente déjà 210 000 euros pour seulement 1/7 de la traversée.

Il est a rappeler que les 4 taxes communales représentent 121 000 euros de rentrées par an pour l'ensemble de la gestion de la commune. L'entrée Sud a été financée par un prêt sur une durée de 15 ans.

La Commune a déjà sollicité le Conseil Général pour le rendre attentif au dernier point noir de la RD 422 que représente la sécurité de la traversée de notre village.

Les arrêtés de circulation en vigueur avant le début du chantier restent applicables ; principalement l'interdiction de circulation des poids lourds de 22 h à 6 h, ainsi que diverses réglementations sur le trafic de transit.

La Commune demandera comme par le passé, des contrôles de vitesse par la gendarmerie. L'aménagement actuel ne devrait pas d'après les statistiques accroître fortement la circulation. Néanmoins nous resterons vigilants et demanderons régulièrement des relevés de circulation.

Des réflexions sont en cours sur la création de chicane en dur en remplacement des matérialisations en peinture.

Ces aménagements visent à réduire la largeur de la chaussée et favoriser le stationnement sur emplacement matérialisés et protégés, plutôt que sur les trottoirs qui doivent être réservés aux piétons.

L'aménagement du trottoir coté Est entre le N°38 et N°31 de la rue de Molsheim est ainsi planifié visant la création d'aires de stationnement et le prolongement de l'aménagement de l'entrée sud.

Une étude est également en cours sur l'opportunité de mettre des feux de signalisation sur notre traversée.

Le traitement de cette traversée est un dossier long et coûteux.

Attention : Nous nous sommes habitués aujourd'hui à une circulation réduite, demain nous devrons de nouveau prendre en compte un trafic d'avant déviation ...

DENEIGEMENT

Les sommets vosgiens seront bientôt blanchis par les premières neiges. Il est utile de rappeler le règlement sanitaire départemental et les arrêtés municipaux.

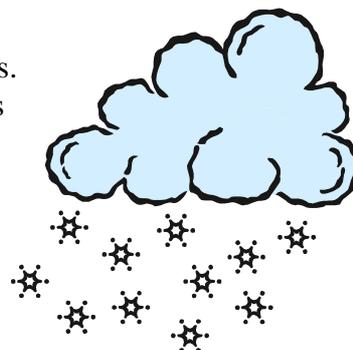
Tout propriétaire est tenu de déblayer la neige ou de saler le plus rapidement possible devant sa propriété jusqu'au milieu de la chaussée.

A cet effet, la commune met à votre disposition dans chaque rue un bac contenant du sel de déneigement.

Un raclage des chaussées est effectué par l'ouvrier communal en cas de chute importante de neige.

Une attention particulière est demandée aux riverains des rues à forte pente (rue St Sébastien, rue des Vignes, rue de la Croix...)

Pensez aussi à aider votre voisin, peut être moins valide ou plus âgé que vous.



L'ORGUE SILBERMANN DE SOULTZ-LES-BAINS



L'orgue de Soultz-Les-Bains, construit en 1761 par le célèbre facteur d'orgue alsacien Jean-André Silbermann est l'un des derniers de ce type et peut-être celui auquel on aura su conserver le plus de pièces d'origine.

Mais voyons plutôt comment la Commune de Soultz-Les-Bains a acquis ce chef d'œuvre dont la valeur est inestimable.

Tout commence en 1863, lorsque la paroisse Saint-Pierre Le Jeune à Strasbourg veut se "débarrasser" de son orgue qu'elle considère comme inadapté à la pratique musicale du moment. Cet orgue (Silbermann) est sans cesse critiqué : "les touches restent accrochées...les soupapes refusent le service...les soufflets sont

insuffisants...la facture est vicieuse". Quand, en 1865, l'église de Saint-Pierre Le Jeune est dotée d'un nouvel orgue, le curé de Soultz-Les-Bains, en connaisseur, s'empresse de racheter l'instrument.

Depuis 1930, l'orgue n'a plus fait l'objet d'une intervention autre que le simple entretien. Le buffet fut classé Monument Historique le 15 novembre 1977, la partie instrumentale le 22 août 1979. L'arrêté du classement est partiellement inexact, puisqu'il situe l'agrandissement par Stiehr en 1865 et non en 1848.

Aujourd'hui, l'instrument est toujours en service bien que nécessitant d'importants travaux de restauration. Un projet de restauration est en cours à l'initiative de la Commune dont le coût est évalué à environ 200 000,00 €, pour une durée de travaux d'un an. Ce projet est également subventionné par l'Etat ainsi que le Conseil Général.

Le village, Commune et Paroisse, ne sont pas en mesure de financer l'intégralité de cette somme. C'est pourquoi, il est fait appel à la générosité publique.

La Commune a déjà recueilli d'importants dons. Cependant, la dépense envisagée n'est pas encore intégralement couverte. 35 000 € devront être trouvés pour compléter le financement et lancer ce chantier tant demandé

La Commune et l'association « patrimoine de Soultz-les-Bains », nouvellement créée font appel à vous et spécialement à tous les défenseurs du patrimoine.

LISTE ELECTORALE : **NOMINATION DU DELEGUE DE L'ADMINISTRATION**

M. le Sous-Préfet de Molsheim vient de désigner M. Jean-Pierre HAMM en qualité de délégué de l'administration au sein de la commission chargée, en vertu des dispositions du Code Electoral, de dresser la liste générale des électeurs de la Commune de Soultz-les-Bains jusqu'au 31 décembre 2006

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est ouverte jusqu'au 31 décembre 2006 et donnera lieu à une refonte générale des listes d'électeurs de nationalité française ainsi qu'à la révision des deux listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union européenne résidant en France, l'une pour l'élection des représentants français au parlement européen et l'autre pour les élections municipales.

Les nouveaux arrivants sont priés de se faire inscrire à la Mairie aux heures de permanence du secrétariat.

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans en 2006 ou atteignant cet âge avant le 1er Mars 2007 sont inscrits automatiquement sur la liste électorale. Il leur appartient néanmoins de vérifier cette inscription pour éviter toute erreur.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues jusqu'au 31 décembre 2006

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans notre commune à partir du 1er mars 2007.

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES - LEGISLATIVES

La Direction des Elections, des Affaires Juridiques et des Finances Locales de la Préfecture nous a communiqué les dates suivantes :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------|
| - Elections présidentielles | dimanche 22 avril et 6 mai 2007 |
| - Election législatives | dimanche 10 et 17 juin 2007 |

INSEE

Enquête sur les changements dans l'organisation du travail et l'utilisation professionnelle de l'informatique

L'INSEE, en partenariat avec la Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistiques du Ministère du Travail (DARES) et le Centre d'étude de l'emploi (CEE) réalisera du 18 septembre au 17 novembre 2006 une enquête sur les changements dans l'organisation du travail ou d'anciens salariés résidant en France.

Elle va permettre l'étude des nouvelles formes d'organisation du travail liées notamment à l'informatisation et à l'introduction des nouvelles technologies sur l'environnement de travail des salariés et la stratégie générale des entreprises sur ce même sujet.

Dans notre commune, certains résidents seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

CINEMA - LE VENDREDI LE 24 NOVEMBRE A 20 HEURES –
à la salle des Sports et Loisirs

La prochaine séance de cinéma se déroulera le 24 novembre 2006 à 20 heures. Réservez-vous dès à présent cette soirée pour un film en famille.

GYMNASTIQUE FEMININE

Les séances de gymnastique féminine ont lieu les lundis, à partir de 20 heures, à l'Ecole Communale des Pins.

Le Club féminin vous accueille les bras ouverts pour une séance musclée et rythmique de gymnastique.

Cette association est également ouvert aux hommes.

COURONNES DE L'AVENT

Comme chaque année, les enfants de l'école primaire passeront dans les foyers le samedi 2 décembre prochain, à partir de 9h pour proposer les couronnes de l'Avent fabriquées par leurs soins.

Le produit de la vente est destiné à la caisse de la coopérative scolaire et sert à acheter du matériel pour les besoins de l'école.

D'avance merci pour le soutien que vous apportez à nos enfants.



STATIONNEMENT CIMETIERE

L'aménagement de l'entrée Nord n'est pas encore achevée à ce jour.

La réfection de la rue du Moulin permettra l'aménagement de l'espace coté Hall des Sport ainsi que la mise aux normes des réseaux de la Salle Polyvalente. Le stationnement sur le trottoir au droit du cimetière a été supprimé pour des raisons de sécurité. En effet l'îlot central ne permet plus un franchissement en sécurité.

Une amorce de voie a été crée sur le coté du cimetière. Elle sera prolongé et aménagée pour permettre le stationnement.

Le marquage du passage pour piétons sera également réalisé.

Tous ces travaux bousculent un peu nos habitudes, mais ces améliorations seront à termes bénéfiques pour tous.

AIDE A DOMICILE :

L'ABRAPA, Association Bas-Rhinoise d'aide aux personnes âgées, propose un service d'aide à domicile, que ce soit pour un coup de main occasionnel ou une présence régulière.

L'aide à domicile concerne :

- Les tâches ménagères : entretien du logement et du linge, courses, préparation des repas ;
- L'assistance aux personnes âgées : pour le lever, le coucher ou l'aide à la toilette, mais elle ne remplace ni l'infirmière ni l'aide soignante ;
- L'accompagnement de la personne âgées : pour faire une course, rendre une visite, aller chez le médecin ;
- Tenir compagnie : son rôle n'est pas seulement matériel, de ce jour comme de nuit, elle rassure par sa présence.

Pour bénéficier de cette aide, les formalités sont réduites au minimum, et vous pouvez bénéficier dans certaines conditions, d'une exonération des charges sociales, d'une prise en charge financière par votre caisse de retraite, ou d'une réduction d'impôts si vous êtes imposable.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'ABRAPA au 03-88-38 65 16

RECUP'LUNETTES

Les responsables de l'opération "Récup'Lunettes ont le plaisir de vous informer qu'à ce jour, 25000 paires de lunettes ont déjà été collectées

L'opération continue. Vous pouvez venir déposer vos anciennes lunettes à la Mairie, et participer ainsi concrètement à une action qui conjugue création d'emplois et activité à vocation humanitaire.

Les lunettes collectées sont regroupées dans un atelier pour être conditionnées, triées, nettoyées, remises en état par des personnes qui auront ainsi l'occasion de retrouver progressivement une activité professionnelle dans un cadre et une ambiance de travail agréables et valorisants. Il est primordial pour des personnes en situation de vulnérabilité de renouer peu à peu un lien social à travers une sécurisation du quotidien. Retrouver une forme de sécurité, bénéficier d'une couverture sociale, se sentir utile et être motivé par la destination humanitaire d'une activité, voilà quelques raisons de reprendre peu à peu confiance en soi.

Ces lunettes, après avoir retrouvé une deuxième jeunesse, seront ensuite données à différentes associations humanitaires notoirement connues, qui se chargeront de les distribuer aux personnes n'ayant pas les moyens de les acheter.

Cette opération est gratuite, à but non lucratif et non concurrentiel.

Pour plus de renseignements s'adresser en mairie ou à l'atelier "Récup'Lunettes", 15 rue Georges Wodli, 67100 STRASBOURG, Tel-Fax 03.88.28.98.98

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

La première guerre mondiale reste dans la mémoire collective comme l'exemple d'une guerre atroce qui fit dix millions de morts et à laquelle participèrent plus de 20 millions de soldats dont beaucoup rentrèrent mutilés dans leur chair et dans leur esprit.

L'image des "poilus", ces soldats des tranchées vivant dans la peur, la crasse, le froid et la boue, hante encore l'imaginaire collectif.

" Verdun, 90 ans déjà!. La bataille qui s'y allume au début de l'hiver 1916 , semble n'avoir d'autre finalité que la mort. Plus de cinq cent mille soldats, Français et Allemands, mourront sous un ciel qu'embrase, sans répit, les incendies, les illuminations et les armes modernes.

Verdun, c'est avant tout la victoire du terrain, des hommes, de l'esprit de défense d'une Nation toute entière , enseigné et développé par une Ecole laïque et républicaine, avisé par la perception de la menace, la conscience du patrimoine à défendre et le désir de survie de la Patrie.

C'est pourquoi la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 est empreinte de gravité. Ce n'est pas le souvenir de la victoire qui prédomine, mais avant tout le recueillement en souvenir d'une guerre ressentie comme absurde par ceux qui la firent, et qui, hélas, ne fut pas la dernière.

La commémoration de l'Armistice 1914-1918, de la fin de toutes les guerres, de la réconciliation vers une Europe de paix, sera célébrée le **samedi 11 novembre à 11 h 00** et nous honorerons nos morts par un dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts.

Le devoir de mémoire exige la participation de tous, enfants et adultes, pour rappeler et commémorer le sacrifice, pour être à la hauteur de celles et de ceux qui voilà plus de 90 ans, ont engagé leur propre existence, pour que vivent les valeurs de notre république.



Le Maire,

Guy SCHMITT



LES BENNES DE COLLECTE

Pour les verres :

**: Hall des Sports rue de Saverne
et à Biblenheim début décembre**

COLLECTE des ENCOMBRANTS

La prochaine collecte est prévue le :

- mardi 21 novembre 2006

à partir de 4 h 00 du matin.

**L'inscription est obligatoire au moins
huit jours avant la collecte.**

COLLECTE des PAPIERS ET DES PLASTIQUES

- mardi 28 novembre 2006

- mardi 19 décembre 2006

dès 4 heures du matin. Des sacs pour la
collecte sont disponibles en Mairie.

SITE INTERNET

Consultez le site Internet de Soultz-les-Bains :
www.soultz-les-bains.fr

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION DE TRAVAUX

Demandeur	Objet	Accord (A)
BUCZKO Darius	Démolition d'une grange 3, rue de la république	A : 01/06/2006
Didier Rénovation	Ravalement de façade, création de portes et velux 2, rue des Lilas	A : 05/07/2006
ZERR Pierre	Remplacement de la charpente et pose de tuiles 1, rue Neuve	A : 06/07/2006
LOOS Denis	Pose de panneaux solaires 3, rue Bellevue	A : 06/07/2006
HECKER Joseph	Abri de Jardin 30, rue du Fort	A : 06/07/2006
MATHE Jean Georges	Remplacement du portail 17, rue St Maurice	A : 11/07/2006
DINTEN Jean-Luc	Abri de Jardin 4, rue des Prés	A : 12/07/2006
SCHMITT Jean-Luc	Abri à bois 4, rue des Sœurs	A : 17/07/2006
STEIBLE Dominique	Mise en place d'une porte de garage 7, rue de Biblenheim	A : 17/07/2006
TEXIER Marie Georgette	Ravalement de façade 17, rue de Molsheim	A : 19/07/2006
MARCK Eric	Construction d'une extension 12, rue St Amand	A : 21/07/2006
MENGES Robert	Réalisation d'une extension, pose de garde corps, pose de tuiles 10, rue de Molsheim	A : 21/07/2006
MAURER Dany	Réalisation d'une piscine 12, rue St Sébastien	A : 27/07/2006
PAQUOT Marie France	Construction d'un garage 39, rue de Molsheim	A : 27/07/2006
MULLER S.A	Permis modificatif 19B, rue de Molsheim	A : 02/08/2006
EARL Jacob	Construction d'un hangar	A : 04/08/2006
BEUTEL Jean-Pierre	Couverture d'une terrasse 19, rue du Fort	A : 04/08/2006
MOERCKEL Max	Ravalement de façade 1, rue Bellevue	A : 04/08/2006
FOERSTER Denis	Remplacement d'une avancée de toit 1, rue de l'Eglise	A : 10/08/2006

QUELQUES DATES A RETENIR :

Banque alimentaire

- Samedi 25 novembre 2006

Couronnes de l'Avent

- Samedi 2 décembre 2006

Cinéma

- Vendredi 24 novembre 2006

Ecrivez-nous :

mairie@soultz-les-bains.fr